

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, AV2DIAG ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 781904237

PROPRIETAIRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

MISSION

Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**






DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 20/06/2023	Escalier :
Accompagnateur : M. GALEY (PROPRIETAIRE)	Opérateur : EPPE Alexandre	Étage : RDC

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

n° de rapport : 781904237
DDT : 1 sur 61



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), EPPE Alexandre, agissant à la demande de M. GALEY, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 20/06/2023

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 20/06/2023

Cachet:



BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER
78100 ST GERMAIN EN LAYE
06 79 63 74 17
Siret : 842 796 153 000 18 - code APE : 7120B

Signature :



Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

n° de rapport : 781904237
DDT : 2 sur 61



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans : WC 02 (Conduits (EP))

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADÉS contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

n° de rapport : 781904237
DDT : 3 sur 61

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADE ou NON VISIBLE		
RDC	Salon	Fenêtre 1 : volet (C)
RDC	Salle à manger	Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 2 : volet (B), Fenêtre 3 : volet (C)
01	Chambre 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	WC 02	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A)
01	Chambre 02	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (C), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	Salle de bains	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (C), Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
01	Chambre 03	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B), Fenêtre 2 : volet (C), Fenêtre 2 : garde corps 1 (C)
01	Chambre 04	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : volet (B), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B), Fenêtre 2 : volet (C), Fenêtre 2 : garde corps 1 (C)
01	Salle d'eau	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Fenêtre 1 : garde corps 1 (B)



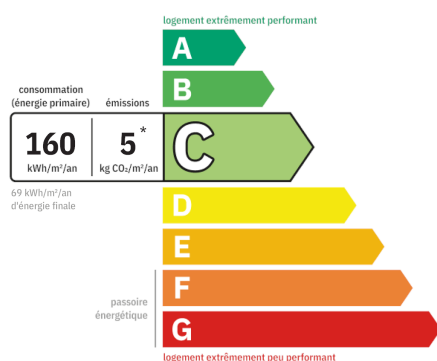
Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.



Diagnostic DPE



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂

A — 5 kg CO₂/m²/an



émissions de CO₂ très importantes

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

n° de rapport : 781904237
DDT : 4 sur 61

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 781904237

PROPRIETAIRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

MISSION

Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Cadastre :
Lot :	Bâtiment :	Porte :
Lot secondaire :	Date de visite : 20/06/2023	Date Rapport : 20/06/2023
Escalier :	Référence client :	Étage : RDC
Accompagnateur : M. GALEY (PROPRIETAIRE)	Opérateur : EPPE Alexandre	

Signature de l'opérateur :



CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 1 sur 16
DDT : 5 sur 61

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	300	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	140	46.7 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	53	17.7 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic non mesuré :	107	35.7 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

AV2DIAG - 10 RUE WAUTHIER 78100 ST GERMAIN EN LAYE, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (autorisation de ASN n° T780754 valide jusqu'au 07/12/2022), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie. Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :
 - pour un CREP Vente : 1 an
 - pour un CREP locatif : 6 ans
 En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Entrée / Séjour, Cuisine, Chaufferie, WC, Salon, Salle à manger, Palier 1er, Chambre 01, WC 02, Chambre 02, Salle de bains, Chambre 03, Chambre 04, Salle d'eau, Chambre 05, Chambre 06, Grenier, Garage, Atelier 01, Atelier 02
 Palier 1er 02, Pièce 01, Grenier 02, Pièce 02, Hangar, Local 01, Local 02, Local 03, Local 04, Salle

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Néant

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque PB200I permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 1176 - Date de chargement de la source : 07/12/2020 - Nature du radionucléide : Co-57 - Activité à la date de chargement de la source: 185 MBq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : Allianz : 62 490 415

Année de construction : 1900



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

EPPE Alexandre membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4634**
- Assurance : **Allianz : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2023
- AV2DIAG - 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

Maison - Propriétaire : M. GALEY - 4 RUE AVAL 27510 VEXIN SUR EPTE (annexes comprises)

- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 20/06/2023 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » - et de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
 - 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
 - 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.
- Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 3 sur 16
DDT : 7 sur 61



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 0.8 - Mesure de fin : 1.2

Etabli le 20/06/2023

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 4 sur 16
DDT : 8 sur 61



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Entrée / Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
1 2		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
3 4		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
5 6	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
7 8	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
9 10	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
11 12	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
13 14	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
15 16	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
17 18	A	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
19 20	B	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
21 22	B	Fenêtre 3 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	A	Porte 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 3 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			31	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Cuisine

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 5 sur 16
DDT : 9 sur 61



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
23 24		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
25 26	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
27 28	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
29 30	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
31 32	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
33 34	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
35 36	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
37 38	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
39 40	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
41 42	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
43 44	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
45 46	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
47 48	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Chauffage

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
49 50		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
51 52	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
53 54	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
55 56	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
57 58	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
59 60	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
61 62	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
63 64	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
65 66	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
67 68	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - WC

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 6 sur 16
DDT : 10 sur 61



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
69 70		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
71 72	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
73 74	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
75 76	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
77 78	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
79 80	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
81 82	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
83 84	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
85 86	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
87 88	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
89 90	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Salon										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
91 92		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
93 94		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
95 96	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
97 98	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
99 100	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
101 102	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
103 104	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
105 106	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
107 108	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
109 110	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
111 112	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
113	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Salle à manger										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 7 sur 16
DDT : 11 sur 61



114 115		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
116 117		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
118 119	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
120 121	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
122 123	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
124 125	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
126	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
127	B	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
128	C	Fenêtre 3 : volet	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 3 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 3 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 3 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 3 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 3 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			24	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Palier 1er										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
129 130		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
131 132		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
133 134	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
135 136	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
137 138	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
139 140	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Chambre 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
141 142		Sol	Parquet	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
143 144		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 8 sur 16
DDT : 12 sur 61



145 146	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
147 148	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
149 150	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
151 152	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
153	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
154	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Non dégradé	1	
155	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Non dégradé	1	
156	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
157	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
158	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - WC 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
159 160		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
161 162		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
163 164	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
165 166	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
167 168	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
169 170	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
171	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
172	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
173	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
174	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.30	POS	Non dégradé	1	
175	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Chambre 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
176 177		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
178 179		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
180 181	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
182 183	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
184 185	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
186 187	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 9 sur 16
DDT : 13 sur 61



188	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
189	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
190	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
191	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
192	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
193	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.60	POS	Non dégradé	1	
194	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Salle de bains										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
195		Plinthe	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
196						0.08				
197		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
198						0.06				
199	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00	NEG		0	
200						0.05				
201	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
202						0.06				
203	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
204						0.07				
205	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
206						0.06				
207	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
208	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
209	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
210	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
211	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		2.30	POS	Non dégradé	1	
212	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
213	C	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Chambre 03										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
214		Plinthe	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
215						0.08				
216		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
217						0.06				
218	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00	NEG		0	
219						0.05				

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 10 sur 16
DDT : 14 sur 61



220	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
221						0.08				
222	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
223						0.07				
224	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
225						0.08				
226	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
227	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
228	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.60	POS	Non dégradé	1	
229	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
230	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		3.60	POS	Non dégradé	1	
231	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
232	B	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
233	C	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
234	C	Fenêtre 2 : garde corps 1	Métal	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Chambre 04

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
235		Plinthe	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
236						0.08				
237		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
238						0.07				
239	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
240						0.06				
241	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00	NEG		0	
242						0.05				
243	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
244						0.08				
245	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
246						0.08				
247	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
248	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Non dégradé	1	
249	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
250	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.60	POS	Non dégradé	1	
251	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		2.30	POS	Non dégradé	1	
252	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
253	B	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
254	C	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		2.30	POS	Non dégradé	1	
255	C	Fenêtre 2 : garde corps 1	Métal	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 11 sur 16
DDT : 15 sur 61



-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		25	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Salle d'eau										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
256 257		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
258 259		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
260 261	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
262 263	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
264 265	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
266 267	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
268	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Non dégradé	1	
269	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Non dégradé	1	
270	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Non dégradé	1	
271	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.50	POS	Non dégradé	1	
272	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		2.20	POS	Non dégradé	1	
273	B	Fenêtre 1 : garde corps 1	Métal	Peinture		3.40	POS	Non dégradé	1	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

02 - Chambre 05										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
274 275		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
276 277	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
278 279	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
280 281	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
282 283	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 12 sur 16
DDT : 16 sur 61



284 285	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
286 287	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
288 289	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
290 291	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
292 293	Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
294 295	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
296 297	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
298 299	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
300 301	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
302 303	Fenêtre 2 : encadrement	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
304 305	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
306 307	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
308 309	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
310 311	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
312 313	Fenêtre 3 : encadrement	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		20	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

02 - Chambre 06										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
314 315		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
316 317	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
318 319	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
320 321	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
322 323	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
324 325		Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
326 327		Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
328 329		Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
330 331		Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
332 333		Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

02 - Grenier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport



n° de rapport : 781904237
PLOMB : 13 sur 16
DDT : 17 sur 61



-	A	Porte 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Garage										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

RDC - Atelier 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

RDC - Atelier 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			1	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Palier 1er 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

01 - Pièce 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

01 - Grenier 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

01 - Pièce 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résult	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement



-	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Hangar										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Local 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Local 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Local 03										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Local 04										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Salle										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Etat de conservation / Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

Société

AV2DIAG
 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
 Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
 Web : https://diag.bc2e.com
 Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
 PLOMB : 15 sur 16
 DDT : 19 sur 61



INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttiez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
PLOMB : 16 sur 16
DDT : 20 sur 61





État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 781904237

PROPRIETAIRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

1. MISSION

Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

2. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : **4 RUE AVAL**
Ville : **27510 VEXIN SUR EPTE**

1. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 20/06/2023	Escalier :
Accompagnateur : M. GALEY (PROPRIETAIRE)	Opérateur : EPPE Alexandre	Étage : RDC
Référence client :		
Installation électrique alimentée : OUI	Mise hors tension de l'installation possible : OUI	
Distributeur d'électricité : ENEDIS	Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire	
Année de construction : 1900	Année de l'installation électrique : Non communiquée	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 5
DDT : 21 sur 61



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

EPPE Alexandre membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification **CPDI4634** le : 24/11/2017 jusqu'au : 23/11/2029

- Assurance : **Allianz 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2023

- AV2DIAG - 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE - Siret : 842 796 153 000 18

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
néant	néant	néant	néant
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			



B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieures à 2 ohms).	B.5.3.1	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la mesure compensatoire appliquée dans le cas où la valeur de la résistance électrique est supérieure à 2 ohms entre un élément effectivement relié à la liaison équipotentielle supplémentaire et uniquement : les huisseries métalliques de porte et de fenêtre ; le corps métallique de la baignoire ou du receveur de douche ; la canalisation de vidange métallique de la baignoire ou du receveur de douche ; est correctement mise en oeuvre.
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

- (1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
Néant	Néant	Néant

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C
(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :



- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Tableau des observations par question		
N° article (1)	Libellé des points de contrôle	Observation
5 - <u>Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension :</u>		
B.7.3 d)	Aucune connexion présentant des parties actives nues sous tension	Exemple : Dominos cuisine

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
<p align="center">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p align="center">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p align="center">Prise de terre et installation de mise à la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p align="center">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
ÉLECTRICITÉ : 4 sur 5
DDT : 24 sur 61



Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques contact direct

Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



10 RUE WAUTHIER
78100 ST GERMAIN EN LAYE
06 79 63 74 17

Siret : 842 796 153 000 18 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 20/06/2023

État rédigé à : ST GERMAIN EN LAYE le : 20/06/2023

Nom : EPPE Alexandre

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5
DDT : 25 sur 61



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 781904237

PROPRIETAIRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : 4 RUE AVAL
Ville : 27510 VEXIN SUR EPTE

MISSION

Adresse : 4 RUE AVAL
Ville : 27510 VEXIN SUR EPTE

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GALEY**
Adresse : 4 RUE AVAL
Ville : 27510 VEXIN SUR EPTE

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Étage : RDC	Escalier :
Date de commande : 20/06/2023	Date de visite : 20/06/2023	Année de construction : 1900
Accompagnateur : M. GALEY (PROPRIETAIRE)	Opérateur : EPPE Alexandre	Référence client :

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

WC 02 (Conduits (EP))

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.



B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

Observation :

Néant



SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 3 sur 12
DDT : 28 sur 61



2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 4 sur 12
DDT : 29 sur 61



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1900

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Entrée / Séjour	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (PVC) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : extérieure (PVC) - Porte 1 : dormant intérieur (PVC) - Porte 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : encadrement (PVC) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (PVC) - Fenêtre 3 : extérieure (PVC) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 3 : encadrement (PVC) - Fenêtre 3 : volet (Peinture Bois)
RDC	Cuisine	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois)
RDC	Chaufferie	Sol (Béton) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois)
RDC	WC	Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Salon	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois)
RDC	Salle à manger	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : encadrement (PVC) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (PVC) - Fenêtre 3 : extérieure (PVC) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 3 : encadrement (PVC) - Fenêtre 3 : volet (Peinture Bois)
01	Palier 1er	Sol (Moquette collée) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)



01	Chambre 01	Sol (Peinture Parquet) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
01	WC 02	Sol (Tomettes) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois)
01	Chambre 02	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
01	Salle de bains	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
01	Chambre 03	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : encadrement (PVC) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (Peinture Métal)
01	Chambre 04	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : encadrement (PVC) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (Peinture Métal)
01	Salle d'eau	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal)
02	Chambre 05	Sol (Moquette collée) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : encadrement (Peinture Bois)
02	Chambre 06	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Bois) - Porte 1 : extérieure (Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Bois) - Porte 1 : encadrement (Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois)
02	Grenier	Sol (Béton) - Plafond (Isolant) - Porte 1 : intérieure (Bois) - Porte 1 : extérieure (Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Bois) - Porte 1 : encadrement (Bois)



RDC	Garage	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois)
RDC	Atelier 01	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois)
RDC	Atelier 02	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
01	Palier 1er 02	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Pièce 01	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Grenier 02	Sol (Tomettes) - Plafond (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Pièce 02	Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Bois) - Porte 1 : extérieure (Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Bois) - Porte 1 : encadrement (Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Bois)
RDC	Hangar	Sol (Graviers) - Plafond (Tuiles) - Mur A (Pierres) - Mur B (Pierres) - Mur C (Pierres) - Mur D (Pierres) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Local 01	Sol (Graviers) - Plafond (Tuiles) - Mur A (Pierres) - Mur B (Pierres) - Mur C (Pierres) - Mur D (Pierres) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Local 02	Sol (Graviers) - Plafond (Tuiles) - Mur A (Pierres) - Mur B (Pierres) - Mur C (Pierres) - Mur D (Pierres) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Local 03	Sol (Graviers) - Plafond (Tuiles) - Mur A (Pierres) - Mur B (Pierres) - Mur C (Pierres) - Mur D (Pierres) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Local 04	Sol (Graviers) - Plafond (Tuiles) - Mur A (Pierres) - Mur B (Pierres) - Mur C (Pierres) - Mur D (Pierres) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Salle	Sol (Jonc de mer) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois)



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 20/06/2023

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

EPPE Alexandre

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire, numéro de certification : CPDI4634

- AV2DIAG - 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE

- Assurance Allianz : 62 490 415 - Date de validité : 31/12/2023

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
01	WC 02			Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
01	WC 02		Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Évaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
20/06/2023
Cachet:



10 RUE WAUTHIER
78100 ST GERMAIN EN LAYE
06 79 63 74 17

Siret : 842 796 153 000 18 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : https://diag.bc2e.com
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 9 sur 12
DDT : 34 sur 61



Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier. Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu. Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 781904237 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des floccages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 1 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : non
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 10 sur 12
DDT : 35 sur 61



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	781904237
Date d'évaluation	20/06/2023
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	WC 02
Composant	Conduits

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 11 sur 12
DDT : 36 sur 61



Rapport Photos



WC 02 :

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
AMIANTE : 12 sur 12
DDT : 37 sur 61





Diagnostic de Performance Énergétique

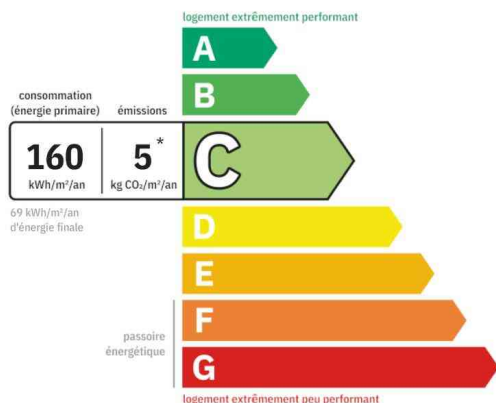
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2327E2057442N
 établi le : 20/06/2023
 valable jusqu'au : 19/06/2033

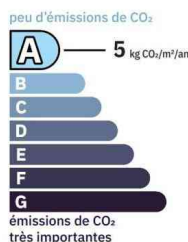
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 781904237
 adresse : **4 RUE AVAL 27510 VEXIN SUR EPTE**
 type de bien : Maison
 année de construction : 1900
 surface habitable : **157.67m²**
 étage : RDC
 porte :
 lot n° :
 propriétaire : M. GALEY
 adresse : 4 RUE AVAL 27510 VEXIN SUR EPTE

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 788 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 4083 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **1540€** et **2120€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
 voir p.3

Informations diagnostiqueur
AV2DIAG
 10 Rue Wauthier,
 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
 N° SIRET : 84279615300018
 diagnostiqueur : Alexandre EPPE

tel : 0679637417
 email : alexandre.eppe@bc2e.com
 n° de certification : CPDI4634
 org.de certification : ICERT

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse email indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (d1pays@observatoire-dpe.gouv.fr).

Société

AV2DIAG
 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
 Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
 Web : <https://diag.bc2e.com>
 Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport

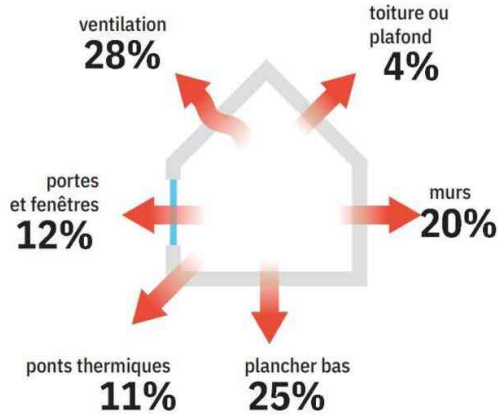


Rapport

n° de rapport : 781904237
 DPE : 1 sur 18
 DDT : 38 sur 61



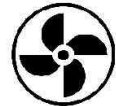
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

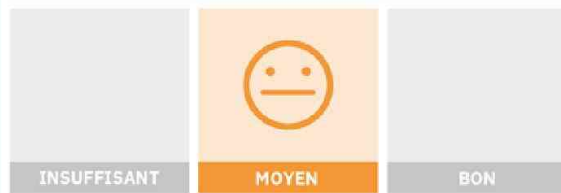


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

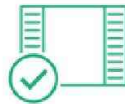
Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électricité	22183 (9645 é.f.)	entre 1360€ et 1840€	87%
eau chaude sanitaire	électricité	1695 (737 é.f.)	entre 100€ et 150€	7%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	685 (298 é.f.)	entre 40€ et 60€	3%
auxiliaire	électricité	734 (319 é.f.)	entre 40€ et 70€	3%
énergie totale pour les usages recensés :		25 298 kWh (10 999 kWh é.f.)	entre 1 540 € et 2 120 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 135ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

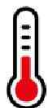
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

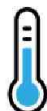
Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -23% sur votre facture **soit -367€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

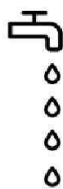
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 135ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

55ℓ consommés en moins par jour,
c'est -40% sur votre facture **soit -49€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud, Ouest, Nord, Est en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers de type inconnu donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolé	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en pvc avec double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage vpe et volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage vpe et volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm) Fenêtres battantes bois ou bois métal et double vitrage vpe	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)PAC air/eau installée (Année: 2023, Energie: Electricité) Emetteur(s): Radiateur Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	PAC double service après 2014 installé en 2023, non bouclé, de type instantané (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport





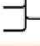


Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 4 sur 18
DDT : 41 sur 61



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 pompe à chaleur	Entretien obligatoire par un professionnel → tous les 2 ans Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire débousser le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 5 sur 18
DDT : 42 sur 61



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

Les travaux essentiels montant estimé : 6520 à 8830€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur	R >= 4.5m²K/W

2

Les travaux à envisager montant estimé : 0 à 0€

lot	description	performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas sur terre-plein	R >= 2.1m²K/W

Commentaires :

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



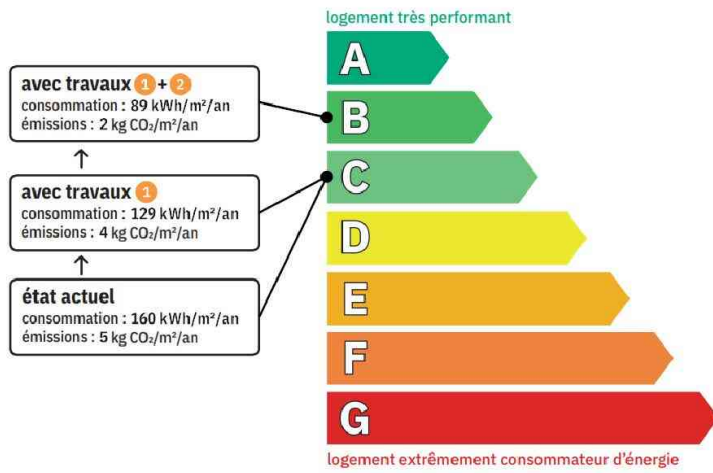
Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 6 sur 18
DDT : 43 sur 61

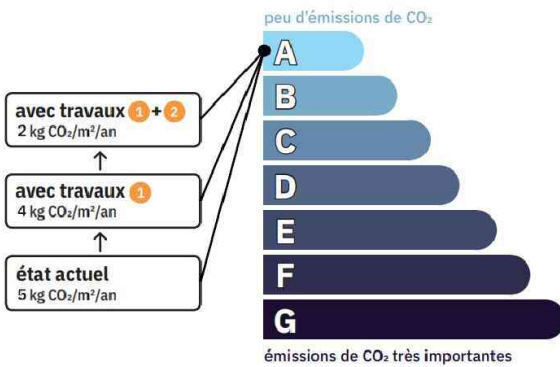


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0806 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 7 sur 18
DDT : 44 sur 61



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT,
Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 781904237
date de visite du bien : 20/06/2023
référence de la parcelle cadastrale :
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	27510
altitude	🌐 données en ligne	<= 400
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
surface habitable	📍 Observé / mesuré	157.67m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	3
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.50m

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 8 sur 18
DDT : 45 sur 61



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface	🔍 Observé/mesuré	65.68
		type	🔍 Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	65.68
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	65.68
	toiture / plafond 1	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	64.28 (surface des menuiseries déduite)
		type	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
		type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles aménagés
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
		type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	10
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	❌ Valeur par défaut	1
		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	43.25
	mur 1	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	32.69 (surface des menuiseries déduite)
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
		plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mur 2	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	44.35
surface opaque (m²)		🔍 Observé/mesuré	29.95 (surface des menuiseries déduite)	
type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
épaisseur moyenne (cm)		🔍 Observé/mesuré	30	
isolation		🔍 Observé/mesuré	Non	
mur 3	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest	
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	21.6	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 3 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	44.35
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	30.34 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 4	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.16
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en pvc avec double vitrage
	porte 1	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré
localisation		🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant		🔍 Observé/mesuré	Sans retour
étanchéité		🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
mur affilié		🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mitoyenneté		🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
surface		🔍 Observé/mesuré	1.80
type		🔍 Observé/mesuré	Porte en pvc avec double vitrage
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5
porte 2		localisation	🔍 Observé/mesuré
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.28
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	16
		remplissage	⓪ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
		protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud
		type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
		surface	⓪ Observé/mesuré	2.28
		type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
		localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	16
		remplissage	⓪ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
		protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Ouest	
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure		
nombre	⓪ Observé/mesuré	2		
surface	⓪ Observé/mesuré	2.28		
type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc		
largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	16
		remplissage	⓪ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
		protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Ouest
		type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	nombre	⓪ Observé/mesuré	3	
	surface	⓪ Observé/mesuré	2.75	
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
	fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 4)	localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air		⓪ Observé/mesuré	16	
remplissage		⓪ Observé/mesuré	Argon	
type de volets		⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	
protection solaire		⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
orientation		⓪ Observé/mesuré	Est	
type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure		
nombre	⓪ Observé/mesuré	3		
surface	⓪ Observé/mesuré	1.92		
type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 2)	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
		localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	16
		remplissage	⓪ Observé/mesuré	Argon
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	
	protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Ouest	
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	nombre	⓪ Observé/mesuré	3	
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.92	
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 4)	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
	localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel	
	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage VPE	
	année vitrage	⓪ Observé/mesuré	A partir de 2006	
	étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	16	
	remplissage	⓪ Observé/mesuré	Argon	
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	
	protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Est	
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	nombre	⓪ Observé/mesuré	2	
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.92	

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 13 sur 18
DDT : 50 sur 61



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 1)	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier < 22mm)
	protection solaire	Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Plancher haut 1)	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.35
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Horizontal ou <= 25°
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	14
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	protection solaire	Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
orientation	Observé/mesuré	Sud	
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant	
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
nombre	Observé/mesuré	1	
surface	Observé/mesuré	0.35	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Plancher haut 1)	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	🔍 Observé/mesuré	A partir de 2006
		étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Horizontal ou <= 25°
		épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14
		remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
		protection solaire	🔍 Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.35	
	fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Plancher haut 1)	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur
retour isolant		🔍 Observé/mesuré	Avec retour	
type de paroi		🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE	
année vitrage		🔍 Observé/mesuré	A partir de 2006	
étanchéité		🔍 Observé/mesuré	Présence de joint	
inclinaison		🔍 Observé/mesuré	Horizontal ou <= 25°	
épaisseur lame d'air		🔍 Observé/mesuré	14	
remplissage		🔍 Observé/mesuré	Argon	
protection solaire		🔍 Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
orientation	🔍 Observé/mesuré	Est		
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun		
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant		
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
nombre	🔍 Observé/mesuré	1		
surface	🔍 Observé/mesuré	0.35		
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal		
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Plancher haut 1)	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Avec retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE	
	année vitrage	🔍 Observé/mesuré	A partir de 2006	
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Horizontal ou $\leq 25^\circ$	
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	14	
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon	
	protection solaire	🔍 Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	pont thermique 1	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.65
pont thermique 2	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.87	
pont thermique 3	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.32	
pont thermique 4	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.87	
pont thermique 5	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher haut 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.65	
pont thermique 6	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher haut 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.87	
pont thermique 7	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher haut 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.32	
pont thermique 8	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher haut 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8.87	
pont thermique 9	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.7	
pont thermique 10	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Porte 2	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.55	
pont thermique 11	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	12.4	
pont thermique 12	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2	
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	6.2	
pont thermique 13	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 3	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 13 (suite)	Longueur	⓪ Observé/mesuré	12.4
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 4
pont thermique 14	Longueur	⓪ Observé/mesuré	18.3
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 5
pont thermique 15	Longueur	⓪ Observé/mesuré	16.8
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 6
pont thermique 16	Longueur	⓪ Observé/mesuré	16.8
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 7
pont thermique 17	Longueur	⓪ Observé/mesuré	11.2
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 7
système de ventilation 1	Type	⓪ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	⓪ Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	/	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⓪ Observé/mesuré	135.63
	générateur type	⓪ Observé/mesuré	PAC air/eau installée
	énergie utilisée	⓪ Observé/mesuré	Electricité
	générateur année installation	⓪ Observé/mesuré	2023
	régulation installation type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur eau chaude avec robinet thermostatique
	émetteur type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	⓪ Observé/mesuré	1980
	distribution type	⓪ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	nom du générateur	⓪ Observé/mesuré	PAC air/eau installée
	numéro d'intermittence	⓪ Observé/mesuré	1
	émetteur	⓪ Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	⓪ Observé/mesuré	Mixte
	nombre de niveau chauffé	⓪ Observé/mesuré	3
	systèmes de chauffage / Installation 2	type d'installation	/
surface chauffée		⓪ Observé/mesuré	22.04
générateur type		⓪ Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
énergie utilisée		⓪ Observé/mesuré	Electricité
régulation installation type		⓪ Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
émetteur type		⓪ Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
émetteur année installation		⓪ Observé/mesuré	1990
distribution type		⓪ Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
en volume habitable		⓪ Observé/mesuré	Oui
nom du générateur		⓪ Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
numéro d'intermittence		⓪ Observé/mesuré	2
émetteur		⓪ Observé/mesuré	Principal
fonctionnement ecs		⓪ Observé/mesuré	Chauffage seul
nombre de niveau chauffé		⓪ Observé/mesuré	3



Fiche technique du logement (suite)

équipement

pilotage 1	numéro	/	1
	équipement	🔍 Observé/mesuré	Par pièce avec minimum de température
	chauffage type	🔍 Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Avec
	système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
pilotage 2	numéro	/	2
	équipement	🔍 Observé/mesuré	Par pièce avec minimum de température
	chauffage type	🔍 Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Avec
	système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	🔍 Observé/mesuré	PAC double service après 2014
	installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	energie	🔍 Observé/mesuré	Electricité
	ancienneté	🔍 Observé/mesuré	2023
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	instantanée
	générateur de chauffage associé	🔍 Observé/mesuré	Générateur 1
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	3

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
DPE : 18 sur 18
DDT : 55 sur 61



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble

4 RUE AVAL

27510 - FONTENAY

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date** _____
- Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
- | | | | | | | | | | |
|-------------------|--------------------------|------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|--------|--------------------------|
| Cyclone | <input type="checkbox"/> | Inondation | <input type="checkbox"/> | Mouvement de terrain | <input type="checkbox"/> | Remontée de nappe | <input type="checkbox"/> | Séisme | <input type="checkbox"/> |
| Crue torrentielle | <input type="checkbox"/> | Avalanche | <input type="checkbox"/> | Sécheresse géotechnique | <input type="checkbox"/> | Feux de forêt | <input type="checkbox"/> | Volcan | <input type="checkbox"/> |
| Autres _____ | | | | | | | | | |
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** **date** _____
- Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
- | | | | |
|----------------------|--------------------------|--------|-------|
| Mouvement de terrain | <input type="checkbox"/> | Autres | _____ |
|----------------------|--------------------------|--------|-------|
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui non
Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui non
effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
- Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité
- | | | | | | | | | | |
|-------------|-------------------------------------|--------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|--------|--------------------------|
| zone 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 2 | <input type="checkbox"/> | zone 3 | <input type="checkbox"/> | zone 4 | <input type="checkbox"/> | zone 5 | <input type="checkbox"/> |
| très faible | | faible | | modérée | | moyenne | | forte | |

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution des sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents/dossiers de référence

Localisation de l'immeuble

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte



Date / Lieu

2023-06-20

FONTENAY

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr

Modèle Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

MTES / DGPR juillet 2018

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport

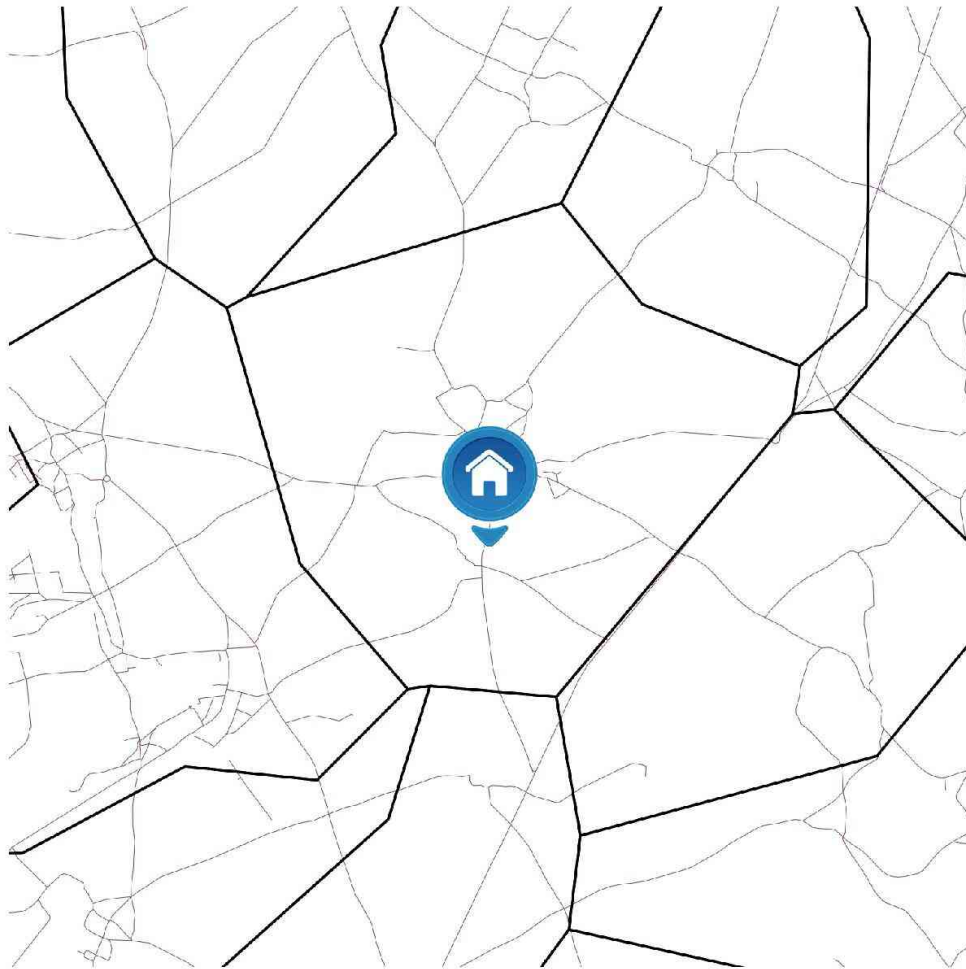


Rapport

n° de rapport : 781904237
ERP : 1 sur 5
DDT : 56 sur 61



Reproduction de la carte : Plan d'Exposition au Bruit



Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
ERP : 2 sur 5
DDT : 57 sur 61



RECAPITULATIF DES ARRETES PORTANT CONSTATATION DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

COMMUNE : FONTENAY

Risque	Début	Fin	Arrêté	Publication
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
ERP : 3 sur 5
DDT : 58 sur 61



**DECLARATION DE SINISTRES INDEMNISES
EN APPLICATION DU IV DE L'ARTICLE L-125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNE : FONTENAY

ADRESSE DU BIEN : 4 RUE AVAL 27510 FONTENAY

Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Entourez OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	30/12/1999	OUI	NON
---	------------	-----	-----

Etabli le :

Nom et visa du vendeur / bailleur :

Nom et visa de l'acquéreur / du locataire :

20/06/2023

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport

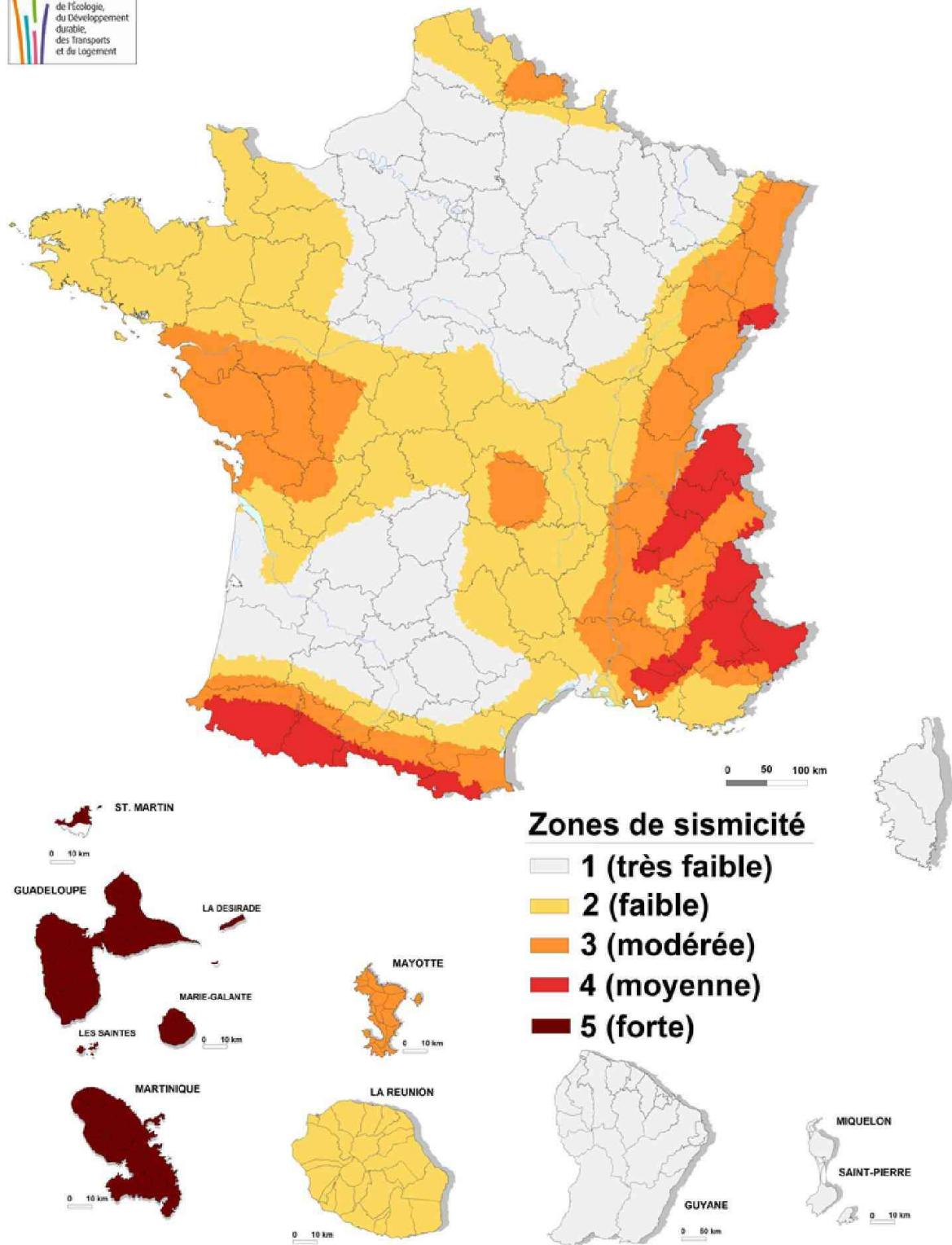


Rapport

n° de rapport : 781904237
ERP : 4 sur 5
DDT : 59 sur 61



Nouveau zonage sismique de la France



Société

AV2DIAG
 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
 Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
 Web : <https://diag.bc2e.com>
 Siret : 842 796 153 000 18

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 781904237
 ERP : 5 sur 5
 DDT : 60 sur 61





Attestations RCP et Certifications

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4634 Version 004



Je soussigné, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur EPPE Alexandre

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Ambiante sans mention	Ambiante Sans Mention	Date d'effet: 23/11/2022 - Date d'expiration: 22/11/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique	Date d'effet: 24/11/2022 - Date d'expiration: 23/11/2029
Energie sans mention	Energie sans mention	Date d'effet: 22/01/2023 - Date d'expiration: 21/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz	Date d'effet: 07/03/2023 - Date d'expiration: 28/02/2030
Plomb	Plomb : constat du risque d'exposition au plomb	Date d'effet: 29/12/2022 - Date d'expiration: 28/12/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine	Date d'effet: 29/12/2022 - Date d'expiration: 28/12/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint Grégoire, le 27/12/2022.

Article 27 : Le titulaire de ce certificat est tenu de respecter les obligations décrites dans le référentiel de certification. Il est tenu de maintenir à jour ses compétences et de les exercer conformément aux exigences de la certification. Le titulaire de ce certificat est tenu de respecter les obligations décrites dans le référentiel de certification. Il est tenu de maintenir à jour ses compétences et de les exercer conformément aux exigences de la certification. Le titulaire de ce certificat est tenu de respecter les obligations décrites dans le référentiel de certification. Il est tenu de maintenir à jour ses compétences et de les exercer conformément aux exigences de la certification.



Certification de personnes
Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

GRE/DIR 11 rev18



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et des Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542.110.291 RCS Nanterre atteste que :

AV2DIAG
Monsieur EPPE Alexandre / Valentin Perotto
10 RUE WAUTHIER
78100 ST GERMAIN EN LAYE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62-490-415 qui a pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 08 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 272-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D. à pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 19 décembre 2022

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D
Par délégation

Valérie Taveras
Née le 20/12/1969 à Paris
3524 rue de la République
92076 Paris Cedex 15
317 440 020
317 440 020

Allianz IARD
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542.110.291 RCS Nanterre

Société

AV2DIAG
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06 79 63 74 17 | Mail : alexandre.eppe@bc2e.com
Web : <https://diag.bc2e.com>
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

n° de rapport : 781904237
DDT : 61 sur 61